

Commune d'UCCLE
Monsieur Marc COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 UCCLE

V/Réf : U12/F550 dossier 16-39471-2010
N/Réf : GM/UCL2.303/s.523
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : UCCLÉ. Avenue Dolez, 103/ Ajout d'une lucarne en façade arrière (régularisation).
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

Suite à votre courrier du 10/07/2012 sous référence, réceptionné le 12/07/2012, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18/07/2012.

Le dossier concerne un immeuble situé dans la zone de protection du site classé du Kauwberg. Les travaux concernent principalement l'ajout d'une grande lucarne en façade arrière.

La Commission observe que, bien que situé dans la zone de protection d'un bien classé, l'ajout de cette lucarne aurait peu d'impact sur le site classé. Elle considère donc que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique (respect du RRU et autres réglementations en vigueur) que patrimonial. Dans ce cadre, elle signale que la largeur de la nouvelle lucarne dépasse celle des 2/3 de la façade autorisée par la RRU.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Muriel MURET
- A.A.T.L. – D.U. : M. Michael BRIARD